



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents du travail

Question écrite n° 72359

Texte de la question

M. François Dosé attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur des pratiques contraires à la réglementation et à terme dangereuses. En effet, des pressions sont exercées sur les employés victimes d'un accident de travail afin qu'ils ne le déclarent pas comme tel. Cette omission permet d'améliorer les statistiques de l'entreprise mais surtout évite une hausse des cotisations déterminées en fonction du taux de fréquence. La mesure « coupable-payeur » montre des effets pervers, puisqu'elle incite les employeurs à minimiser les accidents de travail et à en faire supporter la charge par l'assurance-maladie. Il lui demande donc quelles mesures elle compte prendre pour que le droit et la réglementation soient respectés et la sécurité des employés assurée.

Données clés

Auteur : [M. François Dosé](#)

Circonscription : Meuse (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72359

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 février 2002, page 523